

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 23\_INT\_19 - Interpellation Nicolas Suter au nom Groupe PLR - Imprimeries dans le canton de Vaud : qualité, emplois et circuits courts. Est-ce que le Canton joue vraiment le jeu ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 21 février 2023, point 2.7 de l'ordre du jour

## Texte déposé

Notre canton compte un nombre important d'imprimeries de toutes tailles, parmi celles-ci une petite dizaine sont en mesure de produire de A à Z des ouvrages de qualité tels que ceux que nous recevons tout au long de l'année dans nos boîtes aux lettres : livres de présentation d'une exposition dans un des grands musées de notre canton, catalogue d'une saison théâtrale ou annuaire statistique du Canton de Vaud pour ne citer que quelques exemples.

Les imprimeries implantées dans notre canton représentent près de 2'000 emplois directs, forment des apprentis, font des efforts significatifs en termes de durabilité, participent à l'économie circulaire de notre région et paient des impôts. Ceci dans des conditions concurrentielles difficile en matière de coût de la main d'œuvre et d'augmentations exponentielles de leurs factures d'électricité.

La Direction des Achats et de la Logistique (DAL) du Canton de Vaud, tout en jouant la carte des circuits courts, met les entreprises de la branche en concurrence, même de manière intercantonale. Le dernier exemplaire de l'annuaire statistique du Canton de Vaud (janvier 2023) vient d'ailleurs d'être imprimé à Langenthal dans le Canton de Berne et relié dans le Canton de Zurich. Cette ouverture vaudoise n'est semble-t-il que peu réciproque.

Lorsqu'on y prête attention, on remarque que de nombreux ouvrages issus d'institutions culturelles implantées dans le canton, souvent subventionnées par la collectivité, sont en fait imprimés en Italie, en Belgique, en Allemagne, en Lituanie ou ailleurs. La raison en est évidemment les coûts. L'institution qui commande un ouvrage le fait généralement à un éditeur local, qui lui-même, sans instruction claire de produire localement, fera généralement appel à des imprimeurs dont les coûts sont nettement en-dessous de la réalité de notre canton. Entre la collectivité qui subventionne et l'imprimerie qui réalise le travail, il y a souvent deux ou trois intermédiaires.

Fort de ce constat, nous avons l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat sur les points suivants :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat observe le fait que des travaux d'impressions financés directement ou indirectement par les deniers publics sont effectivement réalisés hors de notre canton ?

2. Lorsque le Canton de Vaud finance, d'une manière ou d'une autre une institution culturelle, est-ce que celle-ci est encouragée à faire appel aux entreprises locales lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux d'imprimerie ?
3. Lorsque le canton est seul adjudicateur, dans le cas de la DAL par exemple, quelle est sa politique d'achat pour les travaux d'impression ?

## Conclusion

Souhaite développer

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo\_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2g!%27);)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)